

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

E BOX AUTOMOBILES

(APPLICABLES À COMPTER DU 07/03/2025)

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent, sans restriction, ni réserves, à l'ensemble des ventes de véhicules proposées par la société E Box sur le site internet www.ebox-auto.com (ci-après désigné « le Site ») auprès de tout acheteur ayant la qualité de consommateur en vertu de la législation et de la jurisprudence. En conséquence, le fait de passer commande d'un véhicule sur le Site emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente figurant sur le Site et dont l'acheteur reconnaît avoir pris connaissance préalablement à sa commande. L'acheteur préalablement à sa commande, déclare avoir la pleine capacité juridique, lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales de vente. Notre société se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente. A ce titre, les nouvelles Conditions Générales de Vente seront applicables pour toute future commande confirmée par l'acheteur, après la publication des nouvelles conditions générales de vente... Toute modification des présentes Conditions Générales de Vente ne pourra en aucun cas s'appliquer aux commandes en cours.

IDENTITE DU VENDEUR

E-box - Bd Jacques Piette - Zone du bord des eaux – 62210 HÉNIN BEAUMONT
Tél. : 03 21 13 01 60
Fax : 03 21 13 01 61
Adresse électronique : contact@ebox-auto.com

SARL au capital de 40 000 €
RCS Arras Siret 802 882 357
N° TVA intracommunautaire : FR 22 802 882 357
N° Oris E box: 140 05 524
N° IOB via VW Finances: 110 594 67

ARTICLE 1 : COMMANDE

1.1-Caractéristiques du véhicule

L'acheteur peut, préalablement à sa commande, prendre connaissance, sur le Site, des caractéristiques essentielles du véhicule qu'il désire commander. Les véhicules que propose E Box sont de deux catégories : véhicules 0 Km et véhicules occasions récents. E Box informe ses clients que les véhicules appartenant à la catégorie 0 Km possèdent une première immatriculation et un kilométrage compris entre 0 et 1000 Km. De plus l'acheteur est informé et accepte que les véhicules vendus par E Box sont issus d'une négociation auprès de distributeurs indépendants de la marque du véhicule ou de toutes autres entreprises en France ainsi qu'à l'étranger provoquant une possible modification de l'appellation du véhicule par rapport à la dénomination française.

En l'état actuel de la technique, le rendu des représentations des véhicules proposés à la vente par E Box, notamment en termes de couleurs ou de formes, peut varier d'un poste informatique à un autre ou différer quelque peu de la réalité selon la qualité des accessoires graphiques et de l'écran ou selon la résolution de l'affichage. Ces variations et différences très mineures, seront portées à la connaissance de l'acheteur dès qu'elles seront constatées, permettant ainsi à ce dernier de maintenir ou non la commande; si elles n'ont pas pu l'être avant la livraison, l'acheteur pourra user de son droit de rétractation. Les frais de retour seront alors pris en charge par nos soins.

L'acheteur ayant pris connaissance des véhicules commercialisés par E Box et de leurs caractéristiques, a sous sa seule responsabilité et en fonction de ses besoins tels qu'ils les a préalablement déterminés avant toute commande, librement porté son choix sur le véhicule faisant l'objet de sa commande.

1.2-Disponibilité

Les véhicules proviennent de notre stock propre issu de nos achats directs et de nos reprises, mais également des véhicules proposés à la vente par nos fournisseurs qui à travers des mandats de vente nous proposent de mettre en ligne sur notre site une partie de leur stock disponible. Des véhicules mis en dépôt par nos clients peuvent également être proposés à la vente.

1.3-Commande du véhicule

L'acheteur peut procéder sur le Site à une demande de devis du ou des véhicules sélectionnés.

Si le devis est agréé par l'acheteur, il doit, pour passer commande du véhicule, retourner à notre service commercial le devis, dûment complété et signé, dans un délai maximum de 5 jours. Si la commande est acceptée, E Box adressera par < email > un accusé de réception sous forme de bon de commande avec toutes les caractéristiques du devis, ainsi que la date et le lieu de livraison. La commande est considérée comme définitive après vérification et acceptation par l'acheteur, par

retour d'email, du bon de commande envoyé par nos sociétés, et après réception de l'acompte mentionné dans le devis, étant précisé que la commande contient une obligation de paiement. Elle ne peut, à compter de cette date, plus être annulée ni modifiée, sous réserve des dispositions des articles « LIVRAISON DU VEHICULE » et « RETRACTATION » ci-après dans l'hypothèse où la commande est passée par un consommateur.

ARTICLE 2 : PRIX

2.1-Prix de vente :

Les prix de vente des véhicules présentés sur le Site sont ceux mentionnés sur le devis.

Ils sont indiqués en euros, toutes taxes comprises. Ils tiennent compte de la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.) applicable au jour de la commande.

Les prix applicables sont ceux mentionnés sur le devis. Toute prestation ou option demandée par l'acheteur ne figurant pas dans le devis fera l'objet d'une facturation supplémentaire. Aucun rabais, remise ou ristourne ne sera consenti à l'acheteur.

Les prix de vente ne prennent jamais en compte les frais d'immatriculation du véhicule (carte grise) ni les bonus ou malus (Ecotaxe)

2.2-Frais optionnels

2.2.1-Forfait administratif : 360 € TTC

Il correspond à la constitution du dossier complet d'Immatriculation, aux formalités administratives effectuées dans le cadre du Système d'Immatriculation des Véhicules (hors coût de la carte grise et du malus écologique éventuel)

2.2.2-Forfait Préparation : un forfait contrôle et préparation esthétique du véhicule 160 € TTC

2.2.3-Forfait Accessoires : 180 € TTC

Il comprend les tapis de sol de marque, les plaques d'immatriculations.

2.3-Paiement du prix

Lors de la confirmation de commande, l'acheteur s'engage à s'acquitter au profit de E Box d'un acompte de 10 % du prix de vente par tout moyen à sa convenance.

Le solde du prix est payable par chèque de banque certifié lors de la remise du véhicule ou par virement bancaire, lequel devra apparaître sur nos comptes bancaires au plus tard, la veille de la prise de livraison du véhicule par le client.

Notre société se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la commande et/ou la livraison du véhicule, en cas de non-paiement de toute somme qui serait due par

l'acheteur, ou en cas d'incident de paiement. Des pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal sont applicables de plein droit aux montants impayés dès notification du rejet de paiement bancaire.

ARTICLE 3 : LIVRAISON DU VEHICULE

3.1-Modalité de livraison

Le véhicule commandé sera mis à disposition de l'acheteur au lieu et à la date indiquée sur le bon de commande.

En cas de force majeure, le délai convenu sera prolongé, au bénéfice du client comme de E Box, d'une période égale à la durée de l'événement qui a provoqué le retard. Dans ce cas, le véhicule livré sera dans le même état qu'avant la survenance de l'événement justifiant la force majeure.

L'acheteur s'engage à prendre livraison du véhicule commandé, au lieu indiqué sur le bon de commande, dans les 15 jours de la date de la mise à disposition figurant au recto dudit bon de commande.

3.2-Retard de livraison

E BOX s'engage à livrer le véhicule au plus tard à la date indiquée sur le bon de commande.

Conformément à l'article L.216-6 du code de la consommation :

« I.-En cas de manquement du professionnel à son obligation de délivrance du bien ou de fourniture du service dans les conditions prévues à l'article L. 216-1, le consommateur peut :

1° Notifier au professionnel la suspension du paiement de tout ou partie du prix jusqu'à ce que le professionnel s'exécute, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du code civil ;

2° Résoudre le contrat si, après avoir mis en demeure le professionnel d'effectuer la délivrance ou de fournir le service dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai.

Le contrat est considéré comme résolu à la réception par le professionnel de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que le professionnel ne se soit exécuté entre-temps.

II.-Le consommateur peut toutefois immédiatement résoudre le contrat :

1° Lorsque le professionnel refuse de délivrer le bien ou de fournir le service ou lorsqu'il est manifeste qu'il ne livrera pas le bien ou ne fournira pas le service ;

2° Lorsque le professionnel n'exécute pas son obligation de délivrance du bien ou de fourniture du service à la date ou à l'expiration du délai prévu à l'article L. 216-1 et que cette date ou ce délai constitue pour le consommateur une condition essentielle du contrat. Cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou d'une demande expresse du consommateur avant la conclusion du contrat.

Les dispositions du présent article sont sans préjudice de l'allocation de dommages et intérêts. »

Dans tous les cas, les dispositions de la loi HAMON du 17 mars 2014, prévoient l'instauration d'un délai de livraison maximum de 30 jours à compter de la confirmation de commande par l'acheteur, au terme duquel, ce dernier peut dénoncer la commande et demander le remboursement, et ce quels que soient les délais indiqués par E BOX.

Toute résiliation ci-dessus donnera lieu à la restitution, de la part de nos sociétés, de l'acompte et de toute somme versés par l'acheteur, dans un délai maximum de 14 jours à compter de la résiliation (article L 121-20-3 alinéa 1), selon un mode de paiement identique à l'Acheteur, sauf accord de ce dernier.

En cas de force majeure, la livraison du véhicule sera reportée à la date où l'événement de force majeure aura cessé, sans que la responsabilité du Vendeur ne puisse être engagée à ce titre et que l'Acheteur puisse demander une quelconque indemnité.

Si l'événement de force majeure entraîne un retard de livraison supérieur à 45 jours, chacune des parties aura la faculté de résilier la commande en cours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. E Box remboursera dans ce cas l'acompte et toutes sommes versés par l'acheteur dans un délai maximum de 30 jours à compter de la résiliation (article L 121-20-3 alinéa 2), selon un mode de paiement identique à l'acheteur, sauf accord de ce dernier. L'acheteur ne pourra alors réclamer à nos sociétés aucune indemnité quelconque à ce titre.

ARTICLE 4 DROIT DE RETRACTATION

4.1. Pour vente à Distance

Conformément à la législation en vigueur en matière de vente à distance, l'acheteur ayant la qualité de consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour.

Le délai mentionné à l'alinéa précédent court à compter de la réception pour les biens (la prise de possession, physiquement, du véhicule, par l'acheteur lui-même ou par un tiers désigné par lui, autre que le transporteur) ou de l'acceptation de l'offre pour les prestations de services. Lorsque le délai de quatorze (14) jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier

jour ouvrable suivant. E BOX accusera réception de la rétractation dans les meilleurs délais par tout moyen à sa convenance.

Lorsque le droit de rétractation est exercé, notre société est tenue de rembourser l'acheteur de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 14 jours suivant la date à laquelle ce droit a été exercé. Au-delà, la somme due est, de plein droit, productive d'intérêts au taux légal en vigueur. Ce remboursement s'effectue par un moyen de paiement identique à celui de l'acheteur sauf accord avec ce dernier..

Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de services dont l'exécution a commencé, avec l'accord de l'acheteur, avant la fin du délai de rétractation

Lors de la rétractation, l'acheteur pourra utiliser le formulaire de rétractation mis à sa disposition par le Vendeur, ou une lettre recommandée avec avis de réception ou tout support formel dénonçant la commande sans ambiguïté et, en parallèle, il devra procéder à la restitution du véhicule dans les meilleurs délais.

L'exercice du droit de rétractation implique la restitution du véhicule dans les meilleurs délais et dans les conditions suivantes :

- le kilométrage parcouru depuis la date de livraison n'excède pas 100 kilomètres,
 - le véhicule n'a pas été endommagé et/ou accidenté,
 - le véhicule est restitué dans son état d'origine au siège social de la société vendeuse tel qu'indiqué au premier paragraphe des présentes Conditions Générales de Vente,
 - l'ensemble des documents, notamment légaux, accompagnant le véhicule sont restitués. (certificat d'immatriculation, certificat de cession au bénéfice de E Box carnet de garantie, carte SD).
- La restitution du véhicule conditionne le remboursement de l'acheteur par le Vendeur et dans le cas où le véhicule restitué ne remplirait pas les conditions ci-dessus, E Box pourra effectuer une décote en proportion des frais engagés du fait du non-respect des conditions ci-dessus.

4.2-Pour vente sans démarchage à domicile et après visite au sein de nos agences

4.2.1-En cas de vente au comptant : L'annulation du bon de commande ne pourra être effectuée que pour cause de retard de livraison

Conformément à l'article L.216-6 du code de la consommation, tel que déjà repris in extenso à l'Article 3.2 :

« *I.-En cas de manquement du professionnel à son obligation de délivrance du bien ou de fourniture du service dans les conditions prévues à l'article L. 216-1, le consommateur peut :*

1° Notifier au professionnel la suspension du paiement de tout ou partie du prix jusqu'à ce que le professionnel s'exécute, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du code civil ;

2° Résoudre le contrat si, après avoir mis en demeure le professionnel d'effectuer la délivrance ou de fournir le service dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai.

Le contrat est considéré comme résolu à la réception par le professionnel de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que le professionnel ne se soit exécuté entre-temps.

II.-Le consommateur peut toutefois immédiatement résoudre le contrat :

1° Lorsque le professionnel refuse de délivrer le bien ou de fournir le service ou lorsqu'il est manifeste qu'il ne livrera pas le bien ou ne fournira pas le service ;

2° Lorsque le professionnel n'exécute pas son obligation de délivrance du bien ou de fourniture du service à la date ou à l'expiration du délai prévu à l'article L. 216-1 et que cette date ou ce délai constitue pour le consommateur une condition essentielle du contrat. Cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou d'une demande expresse du consommateur avant la conclusion du contrat.

Les dispositions du présent article sont sans préjudice de l'allocation de dommages et intérêts. »

En cas de dépassement de la date de livraison convenue excédant sept jours et non dû au client ou à un cas de force majeure, le client pourra annuler sa commande et exiger le remboursement des versements déjà effectués, majorés des intérêts calculés au taux légal à partir du premier jour suivant l'expiration du délai de livraison prévu.

Le vendeur, de son côté, pourra annuler la commande et conserver l'acompte à titre d'indemnité, si dans ce délai de quinze jours prévu à l'article 7, le client n'a pas pris livraison du véhicule ou, à défaut, payé son prix.

Si le client n'a pas pris livraison de son véhicule dans le délai (délai inscrit sur le bon de commande + 7 jours) après envoi d'une mise en demeure par LRAR d'en prendre possession , la société E BOX pourra exiger le règlement intégral du véhicule, la commande étant bien réelle.

4.2.2-En cas de Vente à crédit :

Le droit de rétractation est la possibilité qui est donnée à un emprunteur, lors de la signature d'un contrat de crédit, de revenir sur sa décision d'engagement. Le contrat n'est donc valable qu'une fois ce délai de rétractation écoulé. En matière de crédit à la consommation, vous disposez d'un délai de 14 jours francs à partir de la date de signature du contrat pour utiliser ce droit de rétractation.

Si vous avez acheté votre véhicule avec un crédit à la consommation et que vous avez demandé à être **livré immédiatement, le délai de rétractation peut être réduit.**

Vous devez rédiger à la main sur le contrat de vente des mentions spécifiques.

Vous ne pourrez vous rétracter que jusqu'à la livraison.

Cette livraison ne devra pas être : inférieure à 3 jours, ni supérieure à 14 jours calendaires.

Une fois le bien livré (ou la prestation de service accomplie), vous ne pourrez plus vous rétracter et vous serez engagé par votre crédit.

ARTICLE 5 -NOTICE D UTILISATION ET CARNET DE GARANTIE

La notice d'utilisation des véhicules sera fournie en Français quelle que soit le provenance du véhicule.

Le carnet ou feuillet de garantie du véhicule est fourni dans la langue Francaise le cas échéant après fourniture par le client du certificat définitif d'immatriculation mais en tout état de cause au plus tard au moment de la délivrance du bien.

ARTICLE 6 - GARANTIES LEGALES

6.1- Garantie de conformité

Conformément à l'article L 217-3 du Code de la consommation :

« Le vendeur délivre un bien conforme au contrat ainsi qu'aux critères énoncés à l'article [L. 217-5](#).

Il répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance du bien au sens de l'article [L. 216-1](#), qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de celle-ci.

Dans le cas d'un contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques :

1° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée inférieure ou égale à deux ans, ou lorsque le contrat ne détermine pas la durée de fourniture, le vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien ;

2° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée supérieure à deux ans, le vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent au cours de la période durant laquelle celui-ci est fourni en vertu du contrat.

Pour de tels biens, le délai applicable ne prive pas le consommateur de son droit aux mises à jour conformément aux dispositions de l'article [L. 217-19](#).

Le vendeur répond également, durant les mêmes délais, des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage, ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité, ou encore lorsque l'installation incorrecte, effectuée par le consommateur comme prévu au contrat, est due à des lacunes ou erreurs dans les instructions d'installation fournies par le vendeur.

Ce délai de garantie s'applique sans préjudice des [articles 2224 et suivants du code civil](#). Le point de départ de la prescription de l'action du consommateur est le jour de la connaissance par ce dernier du défaut de conformité. »

L'acheteur est toutefois invité à vérifier le bon état du véhicule au moment de la livraison qu'il s'agisse de la qualité de celui-ci, de ses caractéristiques et plus généralement de sa conformité au bon de commande.

Conformément à l'article L 217-7 du Code de la Consommation :

« Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la délivrance du bien, y compris du bien comportant des éléments numériques, sont, sauf preuve contraire, présumés exister au moment de la délivrance, à moins que cette présomption ne soit incompatible avec la nature du bien ou du défaut invoqué.

Pour les biens d'occasion, ce délai est fixé à douze mois.

Lorsque le contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique, sont présumés exister au moment de la délivrance du bien les défauts de conformité qui apparaissent :

1° Durant un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien, lorsque le contrat prévoit cette fourniture pendant une durée inférieure ou égale à deux ans ou lorsque le contrat ne détermine pas la durée de fourniture ;

2° Durant la période durant laquelle le contenu numérique ou le service numérique est fourni en vertu du contrat, lorsque celui-ci prévoit cette fourniture pendant une durée supérieure à deux ans. »

6.2-Garantie des vices cachés

Le vendeur est tenu des défauts de conformité du bien au contrat dans les conditions de l'article L.211-4 et suivants du code de la consommation et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants de code civil.

6.3-Garantie constructeur

Les véhicules livrés par E Box possèdent une garantie Européenne du constructeur conformément à la réglementation (Règlement CE n° 1400/2002). Cette garantie est assurée par tous les établissements représentant la marque du véhicule en France ainsi que dans les autres pays membres de l'Union Européenne. En cas de mauvais usage ou de non-respect par l'acheteur des instructions du constructeur dans l'application de la garantie, le Client ne pourra pas prétendre à un recours contre nos sociétés.

6.4-Garantie contractuelle minimale

Le véhicule acheté sur le Site par l'acheteur bénéficie d'une garantie contractuelle minimale, pièces et main-d'œuvre, de 12 mois sur les organes de sécurité, tels que définis à l'article « Contrôle de sécurité » ci-après, à l'exception des pneumatiques.

6.5-Garantie contractuelle complémentaire

Si le véhicule bénéficie d'une garantie contractuelle complémentaire, celle-ci est mentionnée sur le devis et ses conditions sont précisées dans le carnet de garantie remis à l'acheteur lors de la livraison du véhicule.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITE DE L'ACHETEUR

Dès la livraison du véhicule, l'acheteur prend à sa charge tous risques de perte, de vol et de détérioration. Il s'engage à ne pas circuler sans avoir au préalable fait établir la nouvelle carte grise à son nom, et avoir souscrit une police d'assurance garantissant notamment sa responsabilité civile automobile pour le minimum légal.

ARTICLE 8- CONTROLES

8.1 Contrôle technique obligatoire : Dans le cas où la réglementation l'impose, E BOX remet à l'acheteur le certificat attestant que le véhicule d'occasion a subi le contrôle technique dans les délais prescrits, ainsi que le rapport correspondant.

8.2- Contrôle de sécurité

E BOX s'engage, vis-à-vis de l'acheteur, à effectuer un contrôle de sécurité portant sur les organes dont la défectuosité risquerait de provoquer des accidents. Les vérifications et, s'il y a lieu les remises en état concernent les amortisseurs et les organes de suspension, les organes de direction, le système de freinage, les pneumatiques. D'une manière générale, E BOX devra contrôler et s'assurer de la conformité du véhicule aux prescriptions du Code de la Route.

ARTICLE 9- ZONE A FAIBLE EMISSION - ZFE

E Box Automobiles n'est pas responsable de l'utilisation des véhicules polluants en zone régie comme étant ZFE. L'utilisateur est responsable de l'usage de son véhicule

ARTICLE 10 -INFORMATIQUE ET LIBERTE ET DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

Les informations et données nominatives qui sont demandés à l'acheteur sont nécessaires au traitement de sa commande et sont destinées à un usage interne par EBOX. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, l'Acheteur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations personnelles le concernant. L'Acheteur devra pour cela en faire la demande à E BOX à l'adresse indiquée : contact@ebox-auto.com. Si l'acheteur ne souhaite plus recevoir ces offres, il pourra à tout moment en faire la demande en adressant un courrier à l'adresse indiquée : contact@ebox-auto.com

Conformément aux prévisions de l'article L 223-2 du Code de la Consommation, le client est informé de la possibilité qu'il a de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique bloctel.

ARTICLE 11-CONTACT ET SERVICE CLIENTELE

Toute communication ou demande de renseignement doit être adressée, selon le cas, aux services suivants :

- pour suivre l'expédition de la commande, l'acheteur pourra contacter le service commercial aux numéros suivant : 03 21 13 01 60
- pour exercer son droit de rétractation, l'acheteur devra adresser sa demande au service de la direction d'Ebox :
E Box –Boulevard Jacques Piete- 62110- Hénin Beaumont
 - après la livraison, pour ce qui concerne la garantie du véhicule, et pour toute réclamation l'acheteur devra contacter le service clientèle du constructeur, ou le service après-vente de nos sociétés aux numéros suivant : 0321130160

ARTICLE 12- MÉDIATION

En cas de litige non résolu en amont entre le client et la société E BOX, le client a la possibilité de saisir la SAS MEDIATION SOLUTION en rappelant le n° de contrat (53668 / VM / 2409 / 49).

La SAS MEDIATION SOLUTION a son siège 222 Chemin de la Bergerie à SAINT JEAN DE NIOST (01800).

Elle peut être jointe par téléphone au 04 82 53 93 06 ou par mail :
contact@sasmediationsolution-conso.fr.

Elle dispose d'un site internet : <https://sasmediationsolution-conso.fr>

ARTICLE 13- RESERVE DE PROPRIETE

Le véhicule ne devient la propriété de l'acheteur qu'après complet paiement du prix et des accessoires conformément à l'article L 624-16 du Code du commerce. Cette clause de réserve de propriété a été portée à la connaissance de l'acheteur lors de la signature du devis et par conséquent, avant la livraison du véhicule. En cas d'incident de paiement qui intervientrait après la livraison du véhicule, et portant sur tout ou partie du prix, E Box pourra alors le faire saisir en tout lieu et par tout moyen à sa convenance.

ARTICLE 14-DROIT APPLICABLE - LITIGES

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de ventes, ainsi que les opérations d'achat et de vente qui y sont visées sont soumises à la loi française. Tous les litiges auxquels les commandes passées sur le Site pourraient donner lieu seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.